

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

de ROYAN

/MCB Objet

SEMIPAR : TRANSFERT D'UN EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PORT

14.0.17

DATE DE CONVOCATION

_16 JANVIER 1984 _

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de présents 30

CONTRACTOR OF STATE O

Nombre de votants 30

POUR :

25

CONTRE :

ABSTENTION: 5

Extrait du Registre des Délibérations

COMMUNE DE ROYAN.FEV. 1984

APPLICATION LOI Nº 82213

legi firmant 11

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre

le Vingt Sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. De LIPKDWSKI

Etalent présents: MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST - LE GUEUT - BUSSEREAJ - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENDIT Adjoints MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU - Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY - LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU - FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.e RAILLAT - M. LACOTTE

EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Par deux délibérations en date du 17 août 1983 la Ville de ROYAN a contracté deux emprunts d'UN MILLION de Francs et de UN MILLION TROIS CENT MILLE FRANCS soit au total DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE Francs qui ont été versés à la SEMIPAR pour le financement d'investissements:

Sur ce montant DEUX MILLIONS CENT MILLE FRANCS étaient affectés au financement de travaux à la Piscine de Foncillon:

Il vous est proposé de décider que cette somme sera affectée à des travaux du port:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

de un million trois cent mulle France d'un million de France et de un million trois cent mille France contractée suite aux délibérations du Conseil Municipal du 17 août 1983, DEUX MILLIONS

CENT MILLE FRANCS affectés à la Piscine, seront transférés à l'opération du Port.

Fait et délibéré, les jour, mois et an suedits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire, Le Premier-Adjoint,